

REPLACER LES CITOYEN·NE·S AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Trois études du programme
« *Transition énergétique citoyenne* »

Indispensable au fonctionnement de nos sociétés, l'énergie se trouve de fait au cœur de la transition écologique. Depuis 2015, le Labo de l'ESS met en lumière les enjeux d'une transition énergétique partant des citoyen-ne-s et dégage, à partir d'expériences territoriales, des enseignements et propositions à même d'impulser le changement d'échelle de ces initiatives inclusives et solidaires.

Ce travail a donné lieu à trois études complémentaires restituées succinctement dans ce document : Pour une transition énergétique citoyenne (2015), Sobriété énergétique (2018), L'autoconsommation : effet de mode ou accélérateur d'une transition énergétique citoyenne ? (2020).

CHIFFRES CLÉS

70,4%

part des émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation d'énergie (SDES, 2017).

50%

objectif de réduction de la consommation d'énergie d'ici 2050 (LTECV, 2015).

10,7%

part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire (SDES, 2017).

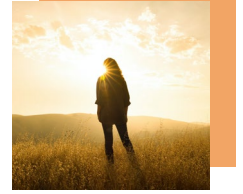
83,5%

des raccordements effectués en photovoltaïque en mode autoconsommation (Enedis, 2019).

POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE CITOYENNE

LES CITOYEN·NE·S ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Au centre des enjeux écologiques et climatiques, la transition énergétique fait l'objet d'une attention croissante de la part des citoyen·ne·s qui revendiquent la possibilité d'agir concrètement en faveur de cette transition.



Cette volonté de participation est soutenue par un **contexte favorable** :

- Actuellement pyramidal (72% de la production assurée par 18 centrales nucléaires), le **système de production électrique français** tend, avec l'introduction progressive des énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique, à **se décentraliser et à donner une place aux projets citoyens**.

CRITÈRES D'UN PROJET

CITOYEN

UNE FINALITÉ D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DES CITOYEN·NE·S AU CAPITAL ET À LA GOUVERNANCE
UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE (UNE PERSONNE = UNE VOIX)
UN FORT ANCRAGE LOCAL ET DES RETOMBÉES PRINCIPALEMENT TERRITORIALES

- La fin des monopoles pour la fourniture d'électricité en 2004 a permis l'entrée sur le marché d'acteurs coopératifs tels que Enercoop.

UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE CITOYENNE ANCRÉE DANS L'ESS

L'ESS et les projets citoyens partagent les mêmes fondamentaux : intérêt général, gouvernance démocratique, dimension collective, lucrativité limitée.

De fait, de nombreuses initiatives citoyennes s'inscrivent dans les formes juridiques de l'ESS : coopératives, associations, entreprises solidaires d'utilité sociale.

DES PROJETS CITOYENS AUX MULTIPLES IMPACTS

Impacts économiques

- Meilleure efficacité pour le montage des projets
- Conservation au niveau local des ressources avant consacrées à l'achat d'énergies fossiles
- Circuits courts de l'épargne et de l'énergie

Impacts territoriaux

- Maîtrise des projets par les acteurs locaux
- Retombées des bénéfices pour les territoires
- Dynamisation du tissu économique local

Impacts sociaux

- Création et/ou maintien d'emplois non-délocalisables
- Développement du lien social et des coopérations entre acteurs

Impacts environnementaux

- Réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Sensibilisation et participation des habitants à la transition énergétique



POUVOIRS PUBLICS

- Inscrire la dimension citoyenne de la transition énergétique comme l'une des priorités des politiques publiques climat-énergie, au niveau local et national.
- Adopter un pack de dispositions réglementaires, tarifaires et fiscales favorisant l'émergence et le développement des initiatives citoyennes de transition énergétique.

FINANCEMENT

- Mettre en place des outils financiers, dotés par les investisseurs institutionnels publics et de l'ESS, pour permettre un changement d'échelle des projets citoyens de sobriété énergétique ou d'EnR¹.

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

- Investir dans l'ingénierie, l'accompagnement et la sensibilisation, pour sécuriser l'émergence et le développement des projets citoyens de maîtrise de l'énergie et de production d'EnR.

DYNAMIQUES INTERNATIONALES

- Inscrire la transition énergétique citoyenne française dans les dynamiques européennes et internationales.

ENTREPRISES DE L'ESS

- Mobiliser les grandes entreprises de l'ESS sur des objectifs concrets de soutien à la transition énergétique citoyenne.
- Mobiliser les réseaux et entreprises de l'ESS pour qu'ils deviennent moteurs de la transition énergétique.

¹ Voir par exemple le dispositif de soutien à l'amorçage et au développement de projets EnR citoyens EnRciT, à l'émergence duquel le Labo de l'ESS a contribué.



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

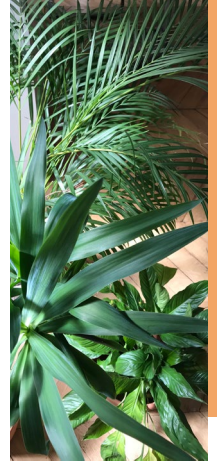
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, SOBRIÉTÉ : QUELLE DIFFÉRENCE ?

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Performance d'un objet ou d'un système à fournir un service en termes de consommation d'énergie (ex : degré de consommation en carburant d'une voiture).

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Démarche visant à éviter la consommation d'énergie par un changement de comportement, de mode de vie, d'organisation collective (ex : privilégier la marche à l'utilisation d'une voiture).



POURQUOI FAIRE DE LA SOBRIÉTÉ L'OBJECTIF PREMIER D'UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE CITOYENNE ?

Les constants gains en efficacité énergétique n'ont pas eu pour résultat une baisse globale de la consommation d'énergie. La faute à ce qu'on appelle **l'effet rebond** : le gain obtenu par une meilleure efficacité conduit souvent à consommer ailleurs l'énergie gagnée.

TROIS FORMES D'EFFET REBOND

Une voiture plus économe en énergie coûte moins cher, donc :

EFFET DE REVENU

Je peux rouler plus pour le même prix.

EFFET DE SUBSTITUTION

Je risque d'utiliser ma voiture sur certains déplacements que j'effectuais auparavant à vélo.

EFFET DE RÉINVESTISSEMENT

Je peux dépenser l'argent économisé sur un autre usage énergétiquement coûteux (ex : voyage en avion).

Dès lors, il est illusoire de parier sur les gains en efficacité permis par l'innovation technologique sans les accompagner d'une transition vers un modèle de société plus sobre, ne se limitant pas à la généralisation des éco-gestes. Or, la sobriété reste jusqu'à aujourd'hui le parent pauvre de la transition énergétique, notamment parce qu'elle va à l'encontre du modèle économique de croissance tel que nous le connaissons.

LES CITOYEN-NE-S ET L'ESS À L'IMPULSION

Les enjeux de la sobriété sont de plus en plus mis en avant par divers **mouvements citoyens associatifs** (négaWatt, Virage énergie...). Bien qu'encore très insuffisants, les **comportements collectifs et individuels commencent à évoluer** dans divers domaines (ex : circuit courts alimentaires, covoiturage, télétravail, utilisation des bricothèques et ressourceries...).

TROIS RÉCITS DESQUELS S'INSPIRER

La décroissance

La sobriété heureuse

Le mouvement slow

COMMENT ACCÉLÉRER (OU PLUTÔT RALENTIR) ?



PRISE DE CONSCIENCE ET ÉDUCATION

- Favoriser le développement d'initiatives de partage, d'échange et de valorisation des comportements sobres.
- Favoriser l'exploitation des informations fournies par les compteurs communicants.
- Développer des dispositifs d'accompagnement au changement de comportement dont des *nudges*² d'utilité publique.
- Généraliser l'éducation à la transition écologique dans les écoles, collèges, lycées et les établissements d'enseignement supérieur, sur la base de l'expérience des Éco-Écoles et des Éco-Campus.

SOBRIÉTÉ ALIMENTAIRE

- Généraliser l'agriculture biologique et l'agro-écologie, moins consommatrices en énergie et plus respectueuses de l'environnement, et favoriser les produits qui en sont issus dans la restauration collective.
- Favoriser les circuits courts de type AMAP.
- Favoriser la consommation de fruits et légumes non calibrés et réduire le gaspillage alimentaire en organisant le marché des invendus.
- Adopter une réglementation plus restrictive sur la publicité incitant à la surconsommation alimentaire.
- Inciter à réduire la consommation d'aliments d'origine animale.

MATÉRIELS & TECHNOLOGIES SOBRES

- Imposer réglementairement l'éco-conception et la réutilisation des produits et interdire l'obsolescence programmée.
- Développer le réseau des bricothèques, accorderies, ressourceries et *repair cafés*.
- Imposer des locaux partagés de type buanderie dans les immeubles collectifs neufs.
- Inciter au développement et à l'emploi de technologies *low-tech*.

MOBILITÉ SOBRE

- Mettre en place une politique globale d'aménagement du territoire qui favorise les modes de déplacements doux et la relocalisation.
- Poursuivre les évolutions en matière de télétravail et visioconférences.
- Favoriser la commercialisation de voitures individuelles *low-tech* de très basse consommation.
- Améliorer l'attractivité des transports collectifs urbains (baisse de prix, qualité de service, maillage territorial).
- Limiter les transports aériens aux destinations où la solution ferroviaire n'est pas possible et réétudier un mécanisme de compensation du surcoût environnemental.

ENTREPRISES ET SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- Inciter les entreprises, notamment celle de l'ESS, à favoriser les actions de sobriété énergétique, en lien avec leurs collaborateurs.

TARIFICATION

- Reprendre la réflexion sur le principe d'une tarification progressive de l'énergie.

² Le concept de *nudge* (« coup de pouce » en français) désigne une incitation non intrusive et non contraignante pour pousser à une action particulière (ex : instauration de la photocopie recto-verso en fonctionnalité par défaut).

L'AUTOCONSOMMATION : EFFET DE MODE OU ACCÉLÉRATEUR D'UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE CITOYENNE ?

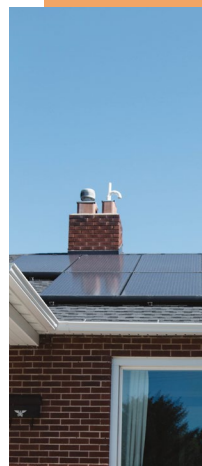
L'AUTOCONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE

« Le fait pour un producteur de consommer lui-même sur un même site tout ou partie de l'électricité produite par son installation » (code de l'énergie, art. L.315-1). Elle peut être « totale » (la production n'est jamais injectée sur le réseau) ou « avec injection du surplus » sur le réseau.

AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

« L'opération d'autoconsommation est collective lorsque la fourniture d'électricité est effectuée entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finals » (code de l'énergie, art. L.315-2).



L'autoconsommation énergétique est un levier pour la transition énergétique à deux niveaux :

- Elle participe au développement des énergies renouvelables dans les territoires.
- Elle favorise l'émergence de circuits courts économiques et solidaires de l'énergie, et facilite l'implication des citoyens dans la transition énergétique.

L'AUTOCONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE : LES FREINS AU CHANGEMENT D'ÉCHELLE

Portée par un **contexte économique et sociétal favorable** et une **politique européenne encourageante**, l'autoconsommation énergétique connaît en France un essor certain même si elle demeure encore marginale rapportée à l'ensemble des consommateurs raccordés au réseau (0,16% en France).

Pour favoriser son changement d'échelle, **un certain nombre de freins doivent être levés** :

Économiques

- Un faible prix de l'électricité
- Un stockage par batterie très impactant pour l'environnement et d'un coût trop élevé
- Des formules complexes contraignant la prévision économique et donc le financement des installations
- Un équilibre économique des installations en autoconsommation collective encore difficile à assurer

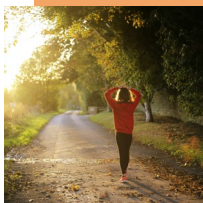
Socio-culturels

- Des abus et fraudes commis par des « éco-délinquants » fragilisant la confiance dans la filière photovoltaïque

Réglementaires

- Un contexte réglementaire encore instable et trop rigide (ex : une limite de périmètre en autoconsommation collective défavorable)
- Un cadre aujourd'hui défavorable à l'autoconsommation avec injection de surplus





QUELLES MESURES POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTOCONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ?

LEVER LES FREINS ÉCONOMIQUES

Concernant l'autoconsommation individuelle résidentielle :

- Garantir le maintien de la prime d'investissement pour l'autoconsommation individuelle.
- Garantir le maintien de l'exonération des taxes et l'absence du coût réseau pour l'énergie autoconsommée.

Concernant l'autoconsommation individuelle des entreprises :

- Revoir le mécanisme de complément de rémunération des appels d'offre en supprimant la pénalité à la puissance injectée.
- Étendre le mécanisme de soutien en guichet ouvert.

Concernant l'autoconsommation collective :

- Adapter le coût réseau spécifique en le rendant moins complexe et en ne pénalisant pas excessivement en cas de taux d'autoproduction faible.
- Étendre l'exonération des taxes comme pour l'autoconsommation individuelle.
- Mettre en place un mécanisme assurantiel d'acheteur de dernier recours dans le cadre de l'autoconsommation collective.

LEVER LES FREINS SOCIO-CULTURELS

- Promouvoir des actions pour lutter contre les éco-délinquants et renforcer la confiance dans la filière (charte de bonne conduite, renforcement des contrôles...).
- Faciliter, en lien avec le Ministère de la Transition Écologique, l'obtention de la garantie décennale des PME vertueuses de la part des assureurs.

LEVER LES FREINS RÉGLEMENTAIRES

- Faire converger les tarifs d'achat des surplus en autoconsommation partielle et en injection totale.
- Décorrélérer la prime à l'investissement de la revente du surplus à l'obligation d'achat dans le mécanisme de soutien pour permettre la revente sur le marché de l'électricité.
- Permettre des passerelles entre autoconsommation individuelle et collective dans des cas d'usage limités.
- Étendre les critères géographiques et de puissance en autoconsommation collective étendue.

FAVORISER L'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTOCONSOMMATION

- Favoriser le portage des projets d'autoconsommation par les collectivités, notamment vers les Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), par le biais des Contrats de transition écologique (CTE).
- Encourager les municipalités à favoriser les porteurs de projets d'autoconsommation collective étendue.
- Autoriser plus de souplesse pour l'utilisation des surplus de production par les collectivités, notamment dans une optique de lutte contre la précarité énergétique.
- Permettre aux collectivités d'être la Personne Morale Organisatrice des projets d'autoconsommation collective auxquelles elles participent.

MÉTHODOLOGIE DES ÉTUDES



Analyse de la littérature existante



Échanges et entretiens avec des experts et praticiens



Participation à des événements



3 groupes de travail



Plus de **150** acteur-ric-e-s rencontré-e-s

POUR EN SAVOIR PLUS :

Retrouvez les publications complètes :
<http://bit.ly/Publications-TEC>

Septembre 2020

Direction éditoriale : Marie VERNIER, Rédaction : Florian LABOULAIS, Pilote de l'étude : Patrick BEHM
| Création graphique : Salomé PRÉAUDAT | Crédits photos : Unsplash, Freepik, Salomé PRÉAUDAT |
Impression : Cava Burelor

Le Labo de l'ESS

5, rue Las Cases - 75007 Paris
01 80 05 82 00
contact@lelabo-ess.org



lelabo-ess.org



@lelabo_ess



lelaboess



Le Labo de l'ESS

CONTACT

Florian LABOULAIS
Chargé de mission
florian@lelabo-ess.org
tel : 01 80 05 82 05



Haut-Commissariat à
l'Économie sociale et solidaire
et à l'innovation sociale



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Que Vol'terre
Fonds de dotation



Institut pour
la recherche